

| DOMAINE | OBJECTIFS STRATEGIQUES | OBJECTIFS OPERATIONNELS | ACTIONS |
|---|------------------------|-------------------------|---|
| I. Gouvernance | | | |
| I.1. Etre une commune accueillante | | | |
| I.1.1. Accueillir les nouveaux habitants | | | |
| JA JA JA | | | I.1.1.1. Editer une valisette de bienvenue I.1.1.2. Mettre en place un système de parrainage I.1.1.3. Organiser une rencontre annuelle d'information I.1.1.4. Améliorer la signalétique des bureaux |
| I.1.2. Etre accessible par tous et partout | | | |
| JA | | | I.1.2.1. Créer une cité administrative I.1.2.2. Organiser des permanences dans chaque village I.1.2.3. Mettre en place un guichet électronique I.1.2.4. Mettre en place un accueil centralisé I.1.2.5. Créer des procédures pour améliorer l'accueil I.1.2.6. Adapter les horaires des services aux besoins de la population I.1.2.7. Créer un service de médiation |

| | | |
|---|---|--|
| | JA | <p>1.1.2.8. Mettre en place un conseil consultatif de la personne handicapée</p> <p>1.1.2.9. Adapter le site internet aux malvoyants</p> |
| I.2. Etre une commune bien gouvernée | | |
| | I.2.1. Améliorer l'efficacité et l'efficience dans la gestion locale | |
| | | <p>1.2.1.1. Mettre en place un outil de gestion des courriers entrant et sortant</p> <p>1.2.1.2. Accuser réception de toutes les sollicitations citoyennes dans les 5 jours ouvrables</p> <p>1.2.1.3. Etablir des procédures internes de suivi des décisions du conseil, du collège et des sollicitations citoyennes</p> <p>1.2.1.4. Analyser et développer les procédures internes de l'administration</p> <p>1.2.1.5. Organiser et harmoniser le classement et l'archivage au sein des services communaux</p> <p>1.2.1.6. Réaliser un plan d'investissement des équipements technologiques</p> <p>1.2.1.7. Assurer en permanence la sécurité informatique des équipements technologiques et des systèmes d'informations</p> <p>1.2.1.8. Mettre en place un Comité de direction</p> <p>1.2.1.9. Créer une procédure de concertation interservices pour répondre aux appels à projets transversaux</p> <p>1.2.1.10. Informatiser le système de facturation</p> |
| | I.2.2. Mettre en place une gestion du personnel efficace et efficiente | |
| | | <p>1.2.2.1. Actualiser les statuts administratif et pécuniaire et le règlement de travail</p> |

- I.2.2.2. Etablir et actualiser les descriptifs de fonction du personnel
- I.2.2.3. Etablir un plan de formation
- I.2.2.4. Actualiser le cadre du personnel
- I.2.2.5. Créer une véritable politique d'évaluation en adaptant les grilles d'évaluation
- I.2.2.6. Planifier les départs
- I.2.2.7. Elaborer une politique de lutte contre l'absentéisme
- I.2.2.8. Informatiser la gestion des ressources humaines
- I.2.2.9. Améliorer la politique d'accueil et d'intégration des nouveaux agents

I.2.3. Améliorer le bien-être du personnel

- I.2.3.1. Aménager des espaces de vie au hangar communal
- I.2.3.2. Equiper les bâtiments communaux d'un système de climatisation
- I.2.3.3. Aménager les espaces libres au 2ème étage de la maison communale
- I.2.3.4. Etablir un programme d'exercices d'évacuation de chaque bâtiments communaux
- I.2.3.5. Mettre en conformité les bâtiments
- I.2.3.6. Mettre en place un plan de suivi des recommandations de la Médecine du Travail
- I.2.3.7. Maintenir l'organisation des voeux

| | |
|---|--|
| | <p>I.2.3.8. Créer les conditions de travail qui respectent les rôles et missions de chacun</p> <p>I.2.3.9. Adapter les horaires de travail en période de fortes chaleurs</p> |
| I.2.4. Développer une culture d'entreprise | |
| JA | <p>I.2.4.1. Organiser un team building</p> <p>I.2.4.2. Adresser des messages de sympathie aux membres du personnel lors des événements de la vie</p> <p>I.2.4.3. Mettre à l'honneur les membres du personnel admis à la retraite</p> |
| I.2.5. Améliorer la communication | |
| JA | I.2.5.1. Recruter un responsable communication |
| JA | I.2.5.2. Etablir un plan de communication externe et interne |
| JA | I.2.5.3. Renouveler le site internet |
| JA | I.2.5.4. Développer des mini-sites |
| JA | I.2.5.5. Créer un compte facebook communal |
| JA | I.2.5.6. Développer une application mobile "LBV Info" |
| JA | I.2.5.7. Vulgariser les décisions publiques et les actes administratifs à portée réglementaire |
| JA | I.2.5.8. Informer préalablement et systématiquement les citoyens concernés par les travaux, les festivités et mesures diverses de circulation. |
| JA | I.2.5.9. Diffuser les séances du conseil communal et des réunions citoyennes en direct |

| | | | |
|---|--|----|---|
| | | JA | I.2.5.10. Créer une charte graphique communale |
| | | JA | I.2.5.11. Installer des panneaux d'informations aux entrées de la Commune |
| | | | I.2.5.12. Organiser une soirée de remise des prix (sport, associatif, artistes,...) |
| | | JA | I.2.5.13. Mettre en place une plateforme sms |
| I.2.6. Impliquer les citoyens et le personnel communal dans les prises de décision | | | |
| | | JA | I.2.6.1. Utiliser des méthodes participatives en amont de la prise de décision avec les citoyens: organiser des réunions citoyennes |
| | | | I.2.6.2. Utiliser des méthodes participatives en amont de la prise de décision avec les agents |
| | | | I.2.6.3. Consulter systématiquement les organes consultatifs compétents |
| I.2.7. Développer les synergies commune Cpas | | | |
| | | JA | I.2.7.1. Créer un service de gestion des ressources humaines commun |
| | | | I.2.7.2. Renforcer la collaboration dans le cadre de la mise à l'emploi des personnes émergeant au Cpas |
| | | | I.2.7.3. Développer un service de communication commun |
| | | | I.2.7.4. Développer des marchés publics communs |
| | | | I.2.7.6. Poursuivre la co-construction des projets sur le thème de l'énergie |
| 2. Cadre de vie | | | |

| 2.1. Etre une commune propre | | | |
|---|--|--|--|
| | 2.1.1. Prévenir les incivilités | | |
| | <table border="1"> <tr> <td style="text-align: center;">JA</td> <td> 2.1.1.1. Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation 2.1.1.2. Augmenter la flexibilité pour les passages au recyparcs </td> </tr> </table> | JA | 2.1.1.1. Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation 2.1.1.2. Augmenter la flexibilité pour les passages au recyparcs |
| | JA | 2.1.1.1. Mettre en oeuvre des actions de sensibilisation 2.1.1.2. Augmenter la flexibilité pour les passages au recyparcs | |
| | 2.1.2. Sanctionner les incivilités | | |
| | <table border="1"> <tr> <td></td> <td> 2.1.2.1. Renforcer les sanctions administratives 2.1.2.2. Accentuer le suivi de l'agent constatateur 2.1.2.3. Renforcer la collaboration avec le Département de la Police et des Contrôles - DPC </td> </tr> </table> | | 2.1.2.1. Renforcer les sanctions administratives 2.1.2.2. Accentuer le suivi de l'agent constatateur 2.1.2.3. Renforcer la collaboration avec le Département de la Police et des Contrôles - DPC |
| | | 2.1.2.1. Renforcer les sanctions administratives 2.1.2.2. Accentuer le suivi de l'agent constatateur 2.1.2.3. Renforcer la collaboration avec le Département de la Police et des Contrôles - DPC | |
| | 2.1.3. Récompenser les bons comportements | | |
| <table border="1"> <tr> <td></td> <td>2.1.3.1. Récompenser les ménages qui produisent moins de déchets</td> </tr> </table> | | 2.1.3.1. Récompenser les ménages qui produisent moins de déchets | |
| | 2.1.3.1. Récompenser les ménages qui produisent moins de déchets | | |
| 2.1.4. Faire des Bons Villers une commune "zéro déchets" | | | |
| <table border="1"> <tr> <td></td> <td> 2.1.4.1. Tendre vers le "zéro déchet" dans l'administration communale et les structures para-locales 2.1.4.2. Organiser un défi "familles zéro déchet" 2.1.4.3. Soutenir les acteurs du territoire communal dans leurs actions visant à réduire la production de déchets 2.1.4.4. Interdire l'utilisation des plastiques à usage unique lors des festivités </td> </tr> </table> | | 2.1.4.1. Tendre vers le "zéro déchet" dans l'administration communale et les structures para-locales 2.1.4.2. Organiser un défi "familles zéro déchet" 2.1.4.3. Soutenir les acteurs du territoire communal dans leurs actions visant à réduire la production de déchets 2.1.4.4. Interdire l'utilisation des plastiques à usage unique lors des festivités | |
| | 2.1.4.1. Tendre vers le "zéro déchet" dans l'administration communale et les structures para-locales 2.1.4.2. Organiser un défi "familles zéro déchet" 2.1.4.3. Soutenir les acteurs du territoire communal dans leurs actions visant à réduire la production de déchets 2.1.4.4. Interdire l'utilisation des plastiques à usage unique lors des festivités | | |
| 2.2. Etre une commune verte | | | |

2.2.1. Protéger la biodiversité

- 2.2.1.1. Participer aux programmes régionaux ou fédéraux favorisant la biodiversité
- 2.2.1.2. Planter 20.000 arbres
- 2.2.1.3. Mettre en oeuvre des projets de plantation dans une optique de maillage écologique
- 2.2.1.4. Sensibiliser les agriculteurs au maillage écologique
- 2.2.1.5. Compenser tout abattage d'arbres par la plantation de nouveaux arbres
- 2.2.1.6. Sensibiliser la population aux bons comportements afin de préserver notre biodiversité
- 2.2.1.7. Soutenir la création de haies
- 2.2.1.8. Accompagner les propriétaires dans le respect de la zone Natura
- 2.2.1.9. Lutter contre les plantes invasives

2.2.2. Verdir les espaces publics dans une démarche zéro pesticide

- 2.2.2.1. Aménager des endroits de pause et des lieux de convivialité le long des itinéraires lents
- 2.2.2.2. Aménager les entrées de village afin de les rendre plus accueillantes
- 2.2.2.3. Aménager la place du Terminus à Mellet
- 2.2.2.4. Obtenir le label cimetière nature pour nos cinq cimetières
- 2.2.2.5. Mettre en place une gestion différenciée des espaces publics

| | |
|---|--|
| 2.2.3. Mettre en valeur les sentiers | |
| | <p>2.2.3.1. Inventorier les sentiers</p> <p>2.2.3.2. Créer, réhabiliter et réaménager certains sentiers</p> <p>2.2.3.3. Promouvoir les sentiers existants sur le territoire communal</p> |
| 2.2.4. Promouvoir l'eau | |
| | <p>2.2.4.1. Imposer la distribution d'eau plate gratuite lors des événements communaux</p> <p>2.2.4.2. Installer des fontaines à eau dans toutes les écoles</p> <p>2.2.4.3. Installer des fontaines à eau dans les bâtiments publics</p> <p>2.2.4.4. Etablir un plan de réduction de la consommation d'eau</p> |
| 2.3. Etre une commune bas carbone | |
| 2.3.1. Améliorer la performance énergétique du patrimoine communal | |
| JA | <p>2.3.1.1. Poursuivre l'audit énergétique des bâtiments communaux</p> <p>2.3.1.2. Poursuivre les travaux permettant d'économiser de l'énergie au sein des bâtiments</p> <p>2.3.1.3. Privilégier les véhicules alternatifs lors du remplacement des véhicules communaux</p> <p>2.3.1.4. Mettre en place un éclairage public moins énergivore</p> <p>2.3.1.5. Mettre à disposition des vélos électriques pour le personnel communal</p> |

| | |
|--|---|
| | <p>2.3.1.6. Evaluer la pertinence de mettre en place des zones de basse émission temporaire</p> <p>2.3.1.7. Développer notamment via le tiers investisseur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux</p> |
| <p>2.3.2. Soutenir les initiatives d'économie d'énergie</p> | |
| | <p>2.3.2.1. Mettre en place des projets pilotes pour soutenir les citoyens/associations</p> <p>2.3.2.2. Créer un groupe de travail Transition écologique</p> <p>2.3.2.3. Réaliser un plan de transition écologique</p> |
| <p>2.4. Etre une commune proche des animaux</p> | |
| <p>2.4.1. Améliorer le bien-être animal</p> | |
| | <p>2.4.1.1. Créer un service "bien-être animal" et assurer la formation du responsable de ce service</p> <p>2.4.1.2. Créer un Conseil du bien-être animal</p> <p>2.4.1.3. Etablir un plan stratégique pour le bien-être animal</p> <p>2.4.1.4. Adopter un règlement communal sur le bien-être animal</p> <p>2.4.1.5. Adopter une charte locale pour la détention d'animaux de compagnie</p> <p>2.4.1.6. Mettre en place un programme de stérilisation des chats errants</p> <p>2.4.1.7. Mettre en place une campagne de sensibilisation à la stérilisation des chats errants et domestiques</p> |
| <p>2.4.2. Sensibilisation et information</p> | |

| | | |
|---|----|---|
| | JA | 2.4.2.1. Créer une page sur le site internet avec toutes les informations utiles concernant le bien-être animal |
| 2.5. Etre une commune où se loger | | |
| 2.5.1. Lutter contre les logements inoccupés | | |
| | | 2.5.1.1. Augmenter les taxes liées à l'inoccupation 2.5.1.2. Rechercher une solution aux 43 logements démolis de la société de logement "Les Jardins de Wallonie" |
| 2.5.2. Permettre à chacun de se loger décentement | | |
| | | 2.5.2.1. Promouvoir l'Agence Immobilière Sociale Prologer auprès de la population 2.5.2.2. Combattre les logements insalubres 2.5.2.3. Combattre les marchands de sommeil 2.5.2.4. Soutenir les locataires de logements sociaux dans leur relations avec la société de logement 2.5.2.5. Lancer la rénovation des logements du Château De Dobbeleer |
| 2.5.3. Permettre aux Bonvillersois de rester habiter sur le territoire de la commune | | |
| | | 2.5.3.1. Imposer aux promoteurs de réserver un nombre de logements à un prix raisonnable pour les citoyens bonvillersois |
| 2.5.4. Soutenir la mixité de logements | | |
| | | 2.5.4.1. Soutenir la création de logements pour les familles monoparentales, logements kangourou, logements tremplin |
| 2.5.5. Informer les citoyens | | |

| | | |
|-------------------------------------|---|---|
| | | 2.5.5.1. Maintenir à jour les informations concernant les primes disponibles pour les logements |
| 2.6. Etre une commune rurale | | |
| | 2.6.1. Promouvoir le patrimoine historique et culturel de la commune | |
| | | 2.6.1.1. Inventorier le petit patrimoine de la commune |
| | | 2.6.1.2. Restaurer le petit patrimoine communal |
| | | 2.6.1.3. Participer activement aux journées du Patrimoine |
| | 2.6.2. Maintenir le caractère rural | |
| | | 2.6.2.1. Améliorer la qualité des espaces publics |
| | | 2.6.2.2. Rédiger une charte de la ruralité |
| | | 2.6.2.3. Freiner les ambitions des promoteurs immobiliers en révisant la densification dans le Schéma de Structure Communal |
| | | 2.6.2.4. Solliciter le SPW pour procéder au remplacement des plaques de béton par un revêtement hydrocarbonné sur les routes régionales |
| | | 2.6.2.5. Solliciter le SPW pour procéder à l'installation de panneaux anti-bruit le long des routes régionales |
| | | 2.6.2.6. Améliorer la communication entre les agriculteurs et les citoyens |
| 3. Travaux - Mobilité | | |
| | 3.1. Etre une commune en toute sécurité | |
| | 3.1.1. Améliorer la mobilité | |

- 3.1.1.1. Adopter un Plan communal de mobilité
- 3.1.1.2. Effectuer un cadastre objectif de l'état des routes, des pistes cyclables et des trottoirs
- 3.1.1.3. Etudier la constitution d'un réseau points noeuds sur le territoire
- 3.1.1.4. Créer un ravel entre Rèves et Fleurus sur la ligne 131

3.1.2. Réduire la vitesse

- 3.1.2.1. Renforcer la présence de radar préventif pour objectiver la vitesse
- 3.1.2.2. Renforcer la présence de radars repressifs aux endroits stratégiques
- 3.1.2.3. Demander le placement de radars fixes sur les routes régionales
- 3.1.2.4. Effectuer des aménagements dans les endroits problématiques en concertation avec les habitants et les usagers lents
- 3.1.2.5. Solliciter le SPW pour sécuriser la route régionale N567 à Mellet
- 3.1.2.6. Solliciter le SPW pour sécuriser la route régionale Chaussée de Bruxelles à Frasnes

3.1.3. Augmenter la sécurité des usagers lents

- 3.1.3.1. Sécuriser les abords des écoles
- 3.1.3.2. Sécuriser les abords des réunions des mouvements de jeunesse
- 3.1.3.3. Créer, aménager et entretenir et aménager les trottoirs, les pistes cyclables, les parkings, les passages pour piétons et les accotements
- 3.1.3.4. Développer un système de rang scolaire

3.1.4. Augmenter le sentiment de sécurité des habitants

3.1.4.1. Augmenter la visibilité de la police dans les villages en mettant l'accent sur certaines périodes

3.1.4.2. Installer des caméras de surveillance dans les espaces publics

3.1.4.3. Etablir un plan de déneigement

3.1.4.4. Veiller à l'actualisation régulière du plan Communal d'Urgence et soutenir la dynamique y relative

3.1.5. Lutter contre les inondations

3.1.5.1. Curer les ruisseaux

3.1.5.2. Curer les bassins d'orage

3.1.5.3. Etablir un plan de résolution des problèmes d'inondations en collaboration avec la Cellule Giser

3.1.5.4. Nettoyer régulièrement les filets d'eau

3.1.5.5. Ne pas autoriser les constructions en zone inondable

3.1.5.6. Soumettre toute nouvelle demande de permis en zone inondable ou traversée par un axe de ruissellement à la Cellule Giser

3.1.6. Sécuriser la commune face au risque d'incendie

3.1.6.1. Soutenir la création d'une nouvelle caserne pour la Zone Hainaut Est sur le territoire de l'entité

3.1.6.2. Contrôler la performance des bouches d'incendie

3.1.6.3. Etablir un cadastre des bâtiments privés accessibles au public

3.1.6.4. Veiller à ce que les bâtiments privés accessibles au public soient conformes aux normes incendie et disposent d'un plan d'évacuation

4. Cohésion sociale

4.1. Etre une commune associative

4.1.1. Augmenter la visibilité des associations

JA

4.1.1.1. Créer un répertoire des associations de notre commune

4.1.1.2. Créer et publier un agenda des activités se déroulant sur l'entité

4.1.2. Fournir des aides matérielles, logistiques et financières aux associations

4.1.2.1. Créer un groupe de Travail Associatif

4.1.2.2. Créer un centre communal de prêt de matériel

4.1.2.3. Renouveler le règlement d'attribution des salles aux associations

4.1.2.4. Distribuer les subsides de manière objective et transparente

4.1.2.5. Soutenir les initiatives citoyennes d'échange de services, matériel,...

4.1.2.6. Mettre des locaux à disposition des associations qui en ont besoin

4.1.2.7. Créer des espaces de rangement pour le monde associatif

4.1.2.8. Organiser des jeux intervillages pour améliorer l'entente entre les villages

4.1.2.9. Création d'un lieu d'hébergement des mouvements de jeunesse à Rèves sur le site de l'Institut Sainte-Marie

4.1.2.10. Soutenir les associations dans la construction de projet et la recherche de subventions

4.2. Etre une commune intergénérationnelle

4.2.1. Accompagner et soutenir les enfants et les jeunes dans leur épanouissement

4.2.1.1. Remettre en place une offre d'accueil à Wayaux

4.2.1.2. Développer une offre d'accueil à Rèves et à Villers-Perwin

4.2.1.3. Créer un conseil consultatif des jeunes

4.2.1.4. Créer un espace de jeux dans chaque village

4.2.1.5. Maintenir l'accueil extrascolaire à des prix démocratiques

4.2.1.6. Poursuivre le développement des projets de l'Accueil Temps Libre

4.2.1.7. Développer une politique jeunesse

4.2.2. Accompagner et soutenir les aînés dans leur épanouissement

4.2.2.1. Maintenir et diversifier les activités dédiées aux aînés

4.2.2.2. Maintenir et repenser le Conseil consultatif des aînés

4.2.2.3. Informer les aînés concernant les services et aides existantes

4.2.2.4. Encourager le volontariat des aînés

4.2.2.5. Maintenir l'organisation des jubilaires dans chaque village

| | |
|--|---|
| | 4.2.2.6. Maintenir le taxi social |
| 4.2.3. Stimuler les rencontres intergénérationnelles | |
| | 4.2.3.1. Soutenir les initiatives citoyennes et/ou de quartier 4.2.3.2. Aménager des lieux de rencontre entre différentes générations et les aménager dans cet esprit |
| 4.2.4. Offrir des infrastructures adaptées à un enseignement de qualité | |
| | 4.2.4.1. Conserver une école dans chaque village et solutionner les problèmes de place dans certaines implantations 4.2.4.2. Créer deux classes supplémentaires à l'école du Vieux Chateau à Mellet 4.2.4.3. Rénover les sanitaires dans toutes les écoles 4.2.4.4. Insonoriser les classes 4.2.4.5. Mettre en place un plan de désamiantage dans les établissements scolaires |
| 4.2.5. Assurer la continuité d'un enseignement de qualité pour tous | |
| | 4.2.5.1. Améliorer la communication entre les écoles et les parents par la mise en place d'une application 4.2.5.2. Assurer aux écoles communales les moyens nécessaires à l'accomplissement de leur projet pédagogique 4.2.5.3. Organiser des évaluations constructives des directeurs et du personnel enseignants des écoles communales 4.2.5.4. Améliorer la communication entre le service enseignement, les directions et l'ensemble des services communaux |
| 4.3. Etre une commune qui rend le sport accessible à tous | |

| | | |
|--------------------------------------|--|--|
| | | <p>4.3.1. Encourager les citoyens de tout âge à la pratique du sport</p> |
| | | <p>4.3.1.1. Créer et développer une politique sportive</p> <p>4.3.1.2. Soutenir les chèques sport</p> <p>4.3.1.3. Organiser une journée découverte de nouveaux sports</p> |
| | | <p>4.3.2. Adapter et développer les infrastructures sportives</p> |
| | | <p>4.3.2.1. Soutenir les investissements au Complexe sportif pour élargir l'offre</p> <p>4.3.2.2. Créer une aire de jeux au Complexe sportif</p> <p>4.3.2.3. Créer des terrains de tennis couverts</p> <p>4.3.2.4. Créer des parcours santé</p> <p>4.3.2.5. Construire une piscine</p> |
| <p>5. Développement local</p> | | |
| | <p>5.1. Etre une commune attractive</p> | |
| | | <p>5.1.1. Garantir le maintien des services indispensables</p> |
| | | <p>5.1.1.1. Soutenir le projet de maison médicale de Frasnes</p> <p>5.1.1.2. Maintenir un point poste dans l'entité et veiller à conserver un bureau de poste à Frasnes</p> <p>5.1.1.3. Veiller à maintenir des agences bancaires dans l'entité</p> |

| | | |
|--|--|--|
| | | <p>5.1.1.4. Développer une politique d'accueil des commerces de proximité</p> <p>5.1.1.5. Maintenir et développer les marchés</p> |
| | | <p>5.1.2. Poursuivre l'opération de développement rural</p> |
| | | <p>5.1.2.1. Aménagement du parc De Dobbeleer</p> <p>5.1.2.2. Créer un lieu d'activités citoyennes et de services avec un cheminement lent vers la N5 et le centre administratif</p> <p>5.1.2.3. Créer un espace de coworking</p> <p>5.1.2.4. Actualiser le guide de bonne entente rurale</p> <p>5.1.2.5. Mener une réflexion sur l'affectation des églises</p> |
| | | <p>5.1.3. Soutenir l'économie locale</p> |
| | | <p>5.1.3.1. Réserver une place aux producteurs locaux dans la communication communale</p> <p>5.1.3.2. Créer un centre de distribution des produits locaux</p> <p>5.1.3.3. Organiser une foire annuelle des producteurs et artisans locaux</p> <p>5.1.3.4. Créer un marché saisonnier de producteurs locaux</p> <p>5.1.3.5. Créer un répertoire du secteur marchand et non-marchand</p> <p>5.1.3.6. Développer une monnaie locale</p> |



